

Intra CL

## Public

1 groupe d'agents de la  
Caf de Bordeaux

## Modalités pratiques

2 jours soit 14 heures de  
formation  
Calendrier - Lieux -  
Modalités d'accès :  
Planification sur le site  
EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi  
des programmations et  
des planning sur  
[www.egoc.org](http://www.egoc.org)

## Catégorie

Formations  
Chantiers locaux

## Tarifs

5025.00

## Modalités d'animation

## Formateur

BEAUFRETON PETIT  
Marie-France

## Effectif

## Taux de satisfaction

## Tarif / Coût stagiaire

5025.00

# Actualisation du droit de la famille - septembre - 1er grpe - CAF 33

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

## Contenu

### ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 58/18 – EGOC / CAF de LA GIRONDE

#### Formation « Actualisation du droit de la famille »

#### EGOC – Intervenants :

**Marie-France BEAUFRETON-  
PETIT**, formatrice-coordinatrice EGOC

**Maître Hélène GAGNERE**, avocate, spécialisée dans le droit de la famille au  
barreau de Bordeaux

Effectif: **2 groupes d'agents** de la Caf de la Gironde - Effectif validé par une  
feuille de présence

Durée – Dates : **6 jours soit 3 jours x 2 groupes** - Toute journée  
supplémentaire fera l'objet d'un avenant

- 3 jours – Groupe 1 - Les **19-20-21 septembre 2018** – Caf 33 – Salle **447**
- 3 jours – Groupe 2 – Les **10-11-12 octobre 2018** – Caf 33 – Salle **447**

Horaires : La formation se déroulera de 9 h à 17h soit 7h de formation par  
jour

Lieu : **BORDEAUX**, Caf de la Gironde - Rue du Docteur Gabriel Péry - 33078  
Bordeaux Cedex

## Objectifs

- **Connaître** le droit des personnes et de la famille en lien avec les  
prestations ayant un impact sur l'évolution de la cellule familiale : les  
différentes structures familiales, les séparations, les divorces, la  
résidence alternée, la filiation....
- **Permettre** aux Agents d'être capable **de mieux informer** les

allocataires, **de les orienter** vers le bon interlocuteur.

- **Appréhender** les enjeux et la complexité des situations de séparations
- **Donner du sens** à sa pratique professionnelle en lien avec le droit de la famille

contenu

## 1ère journée

### LE STATUT FAMILIAL DU COUPLE

**Préambule 1ère partie : L'organisation juridictionnelle** sera abordée par le biais d'illustrations pratiques présentées par l'Avocate, à l'occasion de chacun des points traités. Un document synthétique sur l'organisation juridictionnelle sera distribué aux stagiaires.

### LE DROIT DU COUPLE

#### I – Le Mariage

- Conditions du mariage Age, prohibitions
- Effets du mariage
- Effets personnels : devoir – fidélité – secours – assistance
- Effets matériels ou financiers :

Les régimes matrimoniaux – le statut primaire impératif

- Séparation de biens
- Régimes communautaires

**II – Pacs – Concubinage** (*loi n°99-944 du 15 novembre 1999, loi n° 2006-728 du 23 juin 2006, décret n° 2009-1591 du 17 décembre 2009 ; articles 515-1 et 515-8 du code civil*)

- Définitions
- Conditions
- Effets personnels, matériels, dettes

## 2ème journée

### LE STATUT FAMILIAL DU COUPLE

#### III – Les séparations

- Procédures liées aux violences conjugales.
- Procédures et études des **différentes formes de divorces** (loi n°2004-439 du 26 mai 2004)
- Les conséquences du divorce
- Les conséquences personnelles du divorce
- Conséquences entre époux
- Conséquences vis à vis des enfants
- Les conséquences financières
- Pensions alimentaires (généralités et moyens de son exécution)
- Les prestations compensatoires
- Les dommages et intérêts
  
- Ruptures de **pacs** et de **concubinage**
- Procédures et conséquences
- **Médiation familiale** (Décret n° 2010-1395 du 12 novembre 2010)

#### IV – Le décès

- Les droits du veuf, du partenaire du pacs ou du concubin survivants

## 3ème journée

### DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**I – Le droit de la filiation** (Loi du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005 ; art 311-25 & 312)

- L'enfant
- Etablissement de la filiation
- Contestation de la filiation
- L'enfant adopté
- Adoption plénière : Conditions / Effets
- Adoption simple : Conditions / Effets

## **II – L'autorité parentale** ([Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002](#) ; articles 371-1 & 372 du code civil)

- Les titulaires de l'autorité parentale
- Couple marié, pacsé, concubin, « séparé »
- Parent(s) vivant seul(s)
- Les conditions pour l'exercer
- L'exercice de l'autorité parentale
- L'intérêt de l'enfant
- Choix de la résidence (dont résidence alternée)
- Droit de visite et d'hébergement
- Droit d'éducation
- L'obligation alimentaire (*article 205 du Code Civil*)
  - Principes de fixation, d'exécution et de révision des pensions alimentaires
  - Liens avec la subsidiarité de la CAF

## **III - Droits de l'enfant** (*Article 375-1 et suivants du code civil*)

- Le droit d'être entendu
- Le droit d'entretenir des relations avec ses grands parents, avec des tiers
- Le droit d'être protégé

## Démarche pédagogique proposée / Méthodologie

- Apports théoriques
- Apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle
- Réflexions et échanges entre les participants et l'intervenant
- Documents écrits illustrant et soutenant les propos.

#### intervenants

- **Marie-France BEAUFRETON-PETIT**, formatrice – coordinatrice (Rennes)
- **Maître Hélène GAGNERE**, avocate, spécialisée dans le droit de la famille au barreau de Bordeaux

#### Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

#### Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence



**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,  
d'accompagnement aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**

---